

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt et un août, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jérôme MONVAILLIER Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Laurence MARTINEZ.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-062

SEANCE DU 27 AOUT 2009

OBJET : Autorisation de signature – Vente garage – Mme SACCU et Mr MARCIOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la construction de l'immeuble « Les Feuillantines » Place de la Résistance, la Commune de Vourles a fait l'acquisition de plusieurs garages.

Monsieur le Maire ajoute que Madame SACCU et Monsieur MARCIOT ont exprimé le souhait d'acquérir un garage au centre du village. La commune leur a donc proposé un garage situé dans l'immeuble « Les Feuillantines ». Il s'agit d'un garage double qui se trouve aux emplacements 18 et 19 de cet immeuble. Le prix est fixé à 21 000 euros HT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à la vente de ce garage n°18/19 à Monsieur MARCIOT et Madame SACCU pour un montant de 21 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce garage n°18/19 à Monsieur MARCIOT et Madame SACCU pour un montant de 21 000 € HT.

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 2

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES